

**Ministry of Education**

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Note de service****Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation**Expéditeur :** George Zegarac  
Sous-ministre**Date :** Le 28 janvier 2016**Objet :** Rapport d'examen de l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves

---

Je vous écris pour vous fournir des renseignements sur le Rapport d'examen de l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves.

Le ministère de l'Éducation remercie l'équipe d'examen, composée de l'honorable Colin Campbell, de M. Leo Gotlieb et de M. Paul Emanuelli, pour son excellent travail dans le cadre du mandat qui lui a été confié, ainsi que les intervenants, pour leur soutien et leur participation aux séances de consultation.

Le Rapport d'examen de l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves, dont vous en trouverez la copie électronique ci-jointe et qui sera affiché sous peu sur le site Web du Ministère, reconnaît que les demandes de propositions sont une bonne méthode d'approvisionnement en services de transport des élèves, et qu'exempter ces services de la *Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic* ne favoriserait pas la concurrence ni la transparence. Le rapport ne propose pas aux conseils scolaires de solution de remplacement conforme à la Directive.

Avant la remise du rapport définitif à la ministre de l'Éducation, le Secrétariat du Conseil du Trésor a examiné toutes les possibilités d'amélioration qu'il présente et a corroboré leur conformité à la Directive (voir l'annexe A). Comme vous le savez, les conseils scolaires continueront de déterminer leurs propres politiques et pratiques en matière d'approvisionnement. La *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* et la Directive sont les exigences législatives visant tout le secteur parapublic. Les conseils scolaires doivent veiller à ce que les possibilités d'approvisionnement qui conviennent le mieux à leur contexte local soient conformes à la Directive.

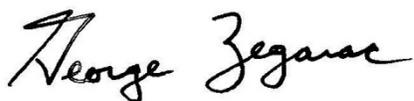
Le rapport présente aux conseils scolaires un certain nombre de possibilités d'amélioration qui pourraient être réalisées grâce à une collaboration intersectorielle. Le Ministère reconnaît que certaines des possibilités d'amélioration proposées exigeront plus de temps en raison de leur complexité. Les conseils scolaires sont invités à examiner ensemble les possibilités énoncées dans le rapport et à évaluer leurs avantages, leur faisabilité et les répercussions possibles de leur mise en œuvre. De plus, le Ministère s'attend à ce que les exploitants jouent un rôle important auprès des conseils scolaires dans l'évaluation de ces possibilités.

L'équipe d'examen offrira des séances d'information sur ses conclusions aux intervenants du secteur. Lors de ces séances, le personnel des conseils scolaires pourra poser des questions et demander des précisions. Des renseignements sur ces séances seront communiqués sous peu.

De plus, le personnel du Ministère communiquera avec les quatre associations de conseillères et conseillers scolaires, l'Ontario Association of School Business Officials (OASBO), l'Ontario School Bus Association (OSBA) et l'Independent School Bus Operators Association (ISBOA) pour discuter de leur participation à l'examen des possibilités d'amélioration énoncées dans le rapport. Le Ministère fournira sous peu des renseignements supplémentaires au secteur au moyen d'une note de service numérotée.

Enfin, la vérificatrice générale de l'Ontario a publié son rapport annuel de 2015, qui comprend une section sur le transport des élèves. Le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires et les consortiums travaillent ensemble pour examiner attentivement le rapport de la vérificatrice générale et le Rapport d'examen de l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves en vue de saisir les occasions d'amélioration qu'ils présentent à l'échelle de la province, le cas échéant.

Je vous remercie de votre soutien.



George Zegarac

c.c. Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Chefs de l'approvisionnement des conseils scolaires  
Gestionnaires du transport

Annexe A : Possibilités d'amélioration dont la conformité à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic a été corroborée

N°	Possibilité
2	Élaborer des stratégies de regroupement d'itinéraires qui tiennent compte des possibilités offertes par les marchés locaux.
4	Sous les auspices du sous-comité technique du comité sectoriel, établir des exigences uniformes en matière de service, de rendement et de capacité.
5	Ne pas inclure la structure des coûts de l'exploitant à l'évaluation.
7	Mettre en œuvre un comité indépendant permanent de l'acquisition des services qui pourrait être une ressource mise à la disposition des consortiums pour régler rapidement les problèmes d'approvisionnement qui surviennent dans le cadre de processus de concurrence et qui en résultent, du moins pour le prochain cycle d'approvisionnement.
9	Harmoniser les durées des contrats pour qu'elles tiennent davantage compte de l'âge permis pour une catégorie de véhicule.
20	Maintenir des distinctions marquées entre les exigences obligatoires, les critères cotés, les obligations contractuelles, les preuves et les évaluations.
21	Maintenir des distinctions marquées entre les catégories d'exigences obligatoires.
22	Indiquer les obligations contractuelles de façon claire et transparente, et au bon endroit.
23	Formuler des critères d'évaluation clairs directement liés à la capacité de fournir les services requis.
24	Demander des éléments probants objectifs et quantitatifs, dans la mesure du possible.
25	Lorsque des éléments probants qualitatifs sont nécessaires, utiliser une méthode d'évaluation axée sur une liste de vérification.
29	Créer un comité d'arbitrage à titre de ressource mise à la disposition des consortiums pour résoudre rapidement et efficacement les problèmes d'arbitrage.